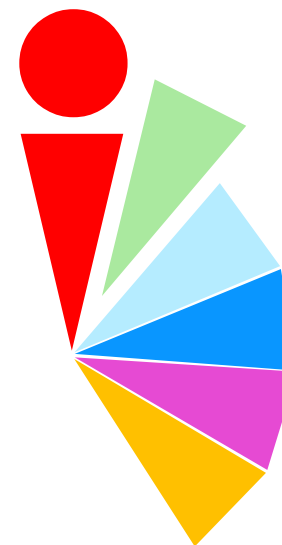


EN BREF

*Un outil  
écoresponsable au  
service des  
administrations*

## *Le plan de déplacement des administrations (PDA)*

### Guide opérationnel à l'usage des administrations



EN BREF

De nombreux  
avantages à réaliser  
un plan de  
déplacement!

## **Pourquoi réaliser un plan de déplacement?**

*Une démarche à fort enjeu*

- **qualité de service** : maintenir la performance et la continuité des services par l'anticipation des effets d'une rénovation immobilière impactant les conditions de déplacement des agents,
- **humain** : améliorer les conditions de déplacement et donc accroître la qualité de vie au travail des agents en réduisant le stress, la fatigue, les risques d'accidents lors de déplacements domicile-travail,
- **économique** : minimiser les coûts liés au transport comme l'achat et l'entretien de véhicules de service mutualisés (vélos par ex), aide aux agents utilisant des transports multi-modaux,
- **écologique et environnemental** : contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'autres polluants dégradant la qualité de l'air ou encore les nuisances sonores,
- **éco responsabilité et exemplarité** : afficher l'engagement de l'Administration dans une démarche citoyenne et inclusive (prise en compte des agents en situation de handicap).



## Par quel bout commencer?

*Une démarche structurée*

### EN BREF

Une démarche structurée est gage de réussite

1. Cadrer et lancer le projet
2. Enquête et diagnostic
3. Elaborer le plan d'actions
4. Mettre en œuvre le PDA
5. Quels accompagnements possibles?



## 1. Cadrer et lancer le projet

*Questionner, piloter, communiquer*

- **Questionner au préalable** : quels accès à quels sites vais-je cibler? Uniquement les sites en rénovation impactant les places de parking ou tous mes sites? Quel public? Tous mes agents ou uniquement ceux d'un site? Est-ce que je décide d'inclure les visiteurs? Est-ce que j'ai recours à un prestataire externe ou j'internalise la réalisation de mon plan, voire les 2?
- **Piloter** : constituer une équipe projet (comité technique) incluant a minima le directeur et/ou chef de projet, des référents RH, immobilier, écoresponsabilité. Tenir un comité de pilotage avec tous les managers des services concernés par le projet pour informer au début, en cours et à la fin du projet.
- **Communiquer** : informer dans les instances de dialogue social, affichage, note interne ou infolettre aux services et au COPIL.



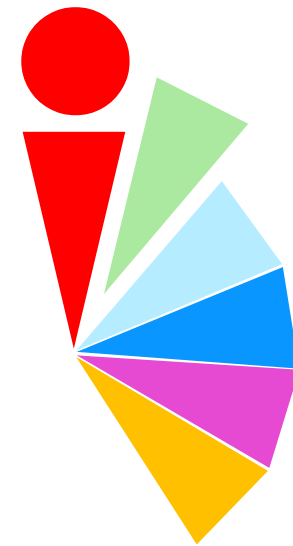
## 2. Elaborer un diagnostic

### *Enquêter et diagnostiquer*

- **Réaliser une enquête par questionnaire auprès des agents** présents sur le site ou ayant vocation à le rejoindre pour connaître leurs modes de déplacements domicile-travail et professionnels. Identifier des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Les responsables de services peuvent être mobilisés pour relayer le questionnaire à leurs agents.

- **Réaliser une enquête complémentaire par questionnaire auprès des visiteurs et des partenaires institutionnels** pour identifier les modes de déplacements utilisés pour se rendre sur le lieu professionnel et qualifier l'accessibilité.

- **Réaliser sur la base des résultats de ces enquêtes un diagnostic global** sur les modes de déplacement des agents, des visiteurs et partenaires institutionnels et compléter le diagnostic par une étude sur l'accessibilité aux locaux de l'employeur et par un bilan carbone. La réalisation de l'étude et du bilan carbone peuvent être confiés à un prestataire externe.



## 3. Elaborer le plan d'actions

### *Co-construire, analyser et prioriser, valider et communiquer*

- **Co-construire les solutions avec les agents** : Mettre en place des groupes d'agents volontaires (10 à 12 agents par groupe) sur des thématiques relatives à la mobilité par ex « véhicules à moteur » ou « modes de déplacements doux ». Résultats attendus : approfondir les principaux résultats du diagnostic et trouver des solutions très concrètes aux difficultés de déplacement des agents et promouvoir des modes alternatifs à la voiture.

- **Analyser et prioriser les actions** : Les impacts des actions fidèles à l'expression des agents sont à évaluer sous leurs aspects économiques, humains, juridiques, écologiques et temporels. Il résultera de ces évaluations une priorisation des actions à mener. L'ensemble des analyses seront formalisées dans un rapport détaillé et les principaux résultats dans un document de synthèse.

- **Valider et communiquer** : la proposition de priorisation des actions est soumise à validation aux instances décisionnelles de l'employeur et la synthèse du diagnostic et le plan d'actions feront l'objet d'une communication (instances de dialogue social, journal interne, communication via intranet...)



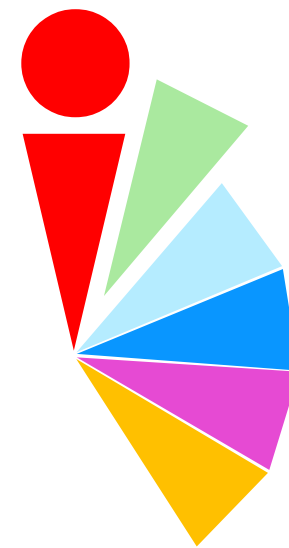
#### 4. Mettre en œuvre le PDA

*Désigner un pilote, un tableau de bord,  
et un suivre le PDA*

- **Désigner un service pilote qui porte chaque action** avec un référent « mobilité » dont les missions sont : décliner concrètement l'action et s'assurer de sa mise en œuvre en mode projet avec : un comité technique, une évaluation financière, un rétroplanning de chaque étape de l'action, une mobilisation des partenaires institutionnels ou associatifs pour la mise en œuvre,...

- **Un tableau de bord** pour suivre l'action avec des indicateurs de pilotage (indicateurs d'impacts pour mesurer les effets des actions sur les modes de déplacement des agents) et des indicateurs opérationnels (indicateurs de suivi et de mise en oeuvre de l'action). Un bilan annuel est conseillé pour faire le point sur l'état d'avancement du plan d'actions.

- **Un PDA suivi et réactualisé** : le PDA est à réactualiser selon une périodicité définie à l'avance (par exemple tous les trois ans) avec une actualisation du diagnostic du PDA, c'est-à-dire une réactualisation de l'ensemble des études réalisées et du plan d'actions (fil conducteur de l'ensemble de la démarche, condition de réussite, une stratégie de communication globale).



#### 5. Quels accompagnements possibles ?

*Externaliser l'accompagnement,  
internaliser, ou une solution mixte*

- **Externaliser le PDA** : cette solution consiste à confier la totalité de la réalisation du PDA à un cabinet externe spécialisé en matière de mobilité suite à une procédure de marché public et sur la base d'un cahier des charges établi par le service qui a la maîtrise d'ouvrage du projet. Ce type d'études peut être partiellement financée par le FIACT ou le FDMATE (*contact plateforme-rh@grand-est.gouv.fr*).

- **Internaliser le PDA** : le PDA peut également être réalisé par un service interne aux compétences reconnues en matière de mobilité (par exemple : service déplacements, ou mobilité...). Dans ce cas, le PDA sera confié en totalité à ce service sous le contrôle et le suivi du service référent qui a la maîtrise d'ouvrage du projet.

- **Solution mixte** : Externaliser la partie du PDA à un Cabinet spécialisé sur des prestations qui requièrent des compétences pointues en matière de mobilité. Par exemple, l'étude d'accessibilité et le bilan carbone. Internaliser le diagnostic PDA et le Plan d'actions en confiant sa réalisation à un service transverse spécialisé dans les enquêtes et les traitements statistiques (ex. PFRH, *contact plateforme-rh@grand-est.gouv.fr*).